

Pour diffusion immédiate

Un organisme *pro bono* et un nouveau véhicule d'information juridique grand public

## LE BARREAU DU QUÉBEC DÉVOILE DE NOUVEAUX OUTILS POUR RENDRE LA JUSTICE PLUS ACCESSIBLE

Montréal, le 25 mai 2009 - Le bâtonnier du Barreau du Québec, M<sup>e</sup> Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q. c.r., a procédé au lancement, en présence de la ministre de la Justice et Procureure générale, madame Kathleen Weil, de nouveaux outils pour un meilleur accès à la justice : l'organisme Pro Bono Québec et le guide *Seul devant la Cour* de la Fondation du Barreau.

« Le Barreau lance avec fierté et grande satisfaction, a déclaré le bâtonnier, ces nouveaux outils qui ont comme but de faciliter l'accès à la justice et d'aider les gens à mieux comprendre ses processus. » Saluant la convergence des efforts du Barreau et de ses partenaires pour bonifier l'accès à la justice et transmettre au plus grand nombre de l'information juridique de qualité, M<sup>e</sup> Tremblay s'est également dit « heureux que la ministre de la Justice s'associe à ces initiatives, auxquelles on souhaite longue vie et de fructueux impacts pour la population. »

« Les deux projets dont nous saluons aujourd'hui la concrétisation illustrent magnifiquement la volonté du Barreau du Québec et de la Fondation du Barreau du Québec de favoriser, de manière proactive, l'accès à la justice et la protection du public au moyen d'instruments facilitants », a pour sa part mentionné la ministre, M<sup>me</sup> Kathleen Weil.

M<sup>e</sup> Tremblay et M<sup>me</sup> Weil étaient accompagnés, lors de cet événement de presse, par M<sup>e</sup> Guy Pratte, président du conseil d'administration de Pro Bono Québec et monsieur le bâtonnier Francis Gervais, Ad. E., membre du conseil d'administration de la Fondation du Barreau.

Pro Bono Québec est un organisme sans but lucratif créé grâce à l'initiative du Barreau du Québec afin de promouvoir et de coordonner les activités juridiques des avocats qui s'engagent à offrir des services *pro bono*, c'est-à-dire gratuits ou à prix modique, à des individus ou des organisations d'intérêt public qui n'ont pas les moyens de se prévaloir d'un avocat pour faire valoir leurs droits. En pleine résonance avec la mission de protection du public du Barreau du Québec, Pro Bono Québec a le mandat d'améliorer l'accès à la justice et de devenir le carrefour des activités *pro bono* pour tout le Québec, en accueillant tant les demandes du public pour des services juridiques gratuits ou à prix modique que les offres des avocats et avocates disponibles pour effectuer ces activités *pro bono*.

Le guide *Seul devant la Cour* a été conçu et publié par la Fondation du Barreau afin d'aider les gens qui choisissent de se représenter eux-mêmes devant une cour de justice en matière civile. Le guide, par l'entremise de ses huit étapes clés, fait mieux comprendre le processus judiciaire pour ainsi aider les gens à faire des choix éclairés dans leurs démarches. La Fondation du Barreau est un organisme sans but lucratif qui joue un rôle de premier plan dans le domaine de la recherche juridique.

Pour en savoir plus sur ces nouveaux outils proposés par le Barreau du Québec :

[www.probonoquebec.ca](http://www.probonoquebec.ca)

[www.fondationdubarreau.qc.ca](http://www.fondationdubarreau.qc.ca)

### **Le Barreau du Québec**

Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel de quelque 22 500 avocats et avocates. Afin de remplir sa mission qui est la protection du public, le Barreau maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, soutient les membres dans l'exercice du droit, favorise le sentiment d'appartenance et fait la promotion de la primauté du droit.

- 30 -

Renseignements : Service des communications  
Martine Meilleur, coordonnatrice  
514 954-3400, poste 3124, ou [medias@barreau.qc.ca](mailto:medias@barreau.qc.ca)